

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue lundi le 3 juin 2013 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Pierre Bonneau, conseiller,
M. Derek Grilli, conseiller,
Madame Isabelle Cyr, conseillère.
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Dany Chapdelaine, conseiller

Absent : M. Claude Jeanson, conseiller

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Madame France L. Maurice siège à titre de directrice générale par intérim.

1. ORDRE DU JOUR

2013-06-01

Il est proposé par le conseiller Pierre Bonneau,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts proposés :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai et du 9 mai 2013 ;
3. Questions de l'assemblée ;
4. Approbation de la liste des comptes à payer ;
5. Paiement de factures de Léon Bombardier : travaux d'aqueduc chèque retenu no 201300130;
6. Remboursement en capital 2012 et 2013 du règlement 2006-254 (MC4) IPL;
7. Appel d'offres : déneigement 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016
8. Aquatech : information et décision concernant l'avenant no 1 au contrat de services;
9. AVIS DE MOTION : règlement no 2013-294 modifiant règlement général;
10. Approbation de l'Entente intermunicipale relative à la fermeture du L.E.S. et du L.E.T.;
11. Demande aide financière 2013-2014 : PAARRM (subvention du député et transport);
12. Nomination personne désignée en vertu article 105 Loi sur compétences municipales : gestion des cours d'eau;
13. Nomination personne responsable du dossier « Aînés »;
14. Demande d'aide financière pour le programme MADA : présentation et dépôt/représentant municipal/reddition de comptes;
15. Position municipale concernant la politique familiale des aînés;
16. Adhésion de François Paquette à l'ADMQ (cotisation 2013);
17. Proclamation Journée de la Culture;
18. Questions de l'assemblée ;
19. Affaires nouvelles ;
 - 19.1 1^{er} vers subvention Règlement accès propriété : 2430 Principale
 - 19.2 Tournoi de Golf Cooptel
 - 19.3 Formation pour nouveau Président d'Élection
 - 19.4 Paiement honoraires professionnels : Consultant Denis Leclerc
 - 19.5 Avis du MTQ : bris de chasse-roue et balise arrachée Rang 9/rivière Nord
 - 19.6 Offre de services Firme Exp : évaluation environnementale phase II
 - 19.7 Offre de services Boisclair et Lefebvre arpenteurs-géomètre

- AJOUT :
- 19.8 Étude des milieux humides
 - 19.9 Don pour la Maison de la famille Les Arbrisseaux
 - 20. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 MAI ET DU 9 MAI 2013

2013-06-02

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 6 mai et de la séance extraordinaire du 9 mai 2013 ;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Isabelle Cyr,

QUE la *directrice générale par intérim, Madame France L. Maurice, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire tenue le 9 mai 2013 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés avec correction de nom pour le numéro de résolution 2013-05-21.*

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente pour la séance ordinaire.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2013-06-03

Il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 juin 2013, telle que modifiée, pour un montant de 58 758.05 \$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201300155 à #201300185) dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale par intérim.

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 juin 2013, telle que modifiée, pour un montant de 22 185.56\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201300186 à #201300188) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. PAIEMENT DE FACTURES DE LÉON BOMBARDIER

2013-06-04

Attendu que le conseil municipal lors de sa séance tenue le 6 mai dernier, avait refusé de payer la facture no 023036 pour des travaux de réparation de l'aqueduc exécutés sur le terrain d'un citoyen.

Attendu que la compagnie Léon Bombardier confirme à la municipalité dans un courriel en date du 16 mai que la facture en litige des travaux exécutés à la demande et au bénéfice de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le conseil mandate la secrétaire-trésorière d'effectuer le paiement des factures qui sont dues à la compagnie Léon Bombardier totalisant 2 480.60\$ (facture no : 023036 :1 770.82\$ et facture no : 023028 :709.98\$)

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2006-254

Ce point est reporté en attente d'une décision du MAMROT.

7. APPEL D'OFFRES : DÉNEIGEMENT 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016

2013-06-05

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Isabelle Cyr,

Que la municipalité procède à un appel d'offres pour le déneigement des saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 conformément aux lois et règlements en vigueur.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. AQUATECH : AVENANT NO 1 AU CONTRAT DE SERVICE

2013-06-06

Il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que la municipalité du village de Lawrenceville accepte la modification au contrat d'exploitation proposée par Aquatech (proposition no 539-9597 Rév 1) laquelle fait suite aux modifications apportés au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, soit par l'ajout de ce qui suit :

Alinéas a) (article 14.1 RQE) au coût forfaitaire de 250\$ plus taxes /année
Alinéas b) (article 53.3 RQE) au coût forfaitaire de 470\$ plus taxes /année
Alinéas c) (article 21.0.1 RQE) au coût forfaitaire de 350\$ plus taxes/année

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2013-294 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Derek Grilli donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement numéro **2013-294** et abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

10. APPROBATION ENTENTE INTERMUNICIPALE : FERMETURE L.E.S. ET L.E.T.

2013-06-07

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Val-Saint-François ont convenu d'une entente intermunicipale le 8 décembre 1992 (ci-après appelée « l'Entente de 1992 »), en vertu de l'ancien article 549 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1), dont l'objet était d'habiliter la MRC à établir, maintenir, exploiter, opérer et

administrer un ou plusieurs systèmes de gestion de déchets au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, à l'exception de l'enlèvement et du transport de ces déchets;

ATTENDU QUE cette entente est entrée en vigueur par une publication d'un avis dans la Gazette officielle du 13 février 1993;

ATTENDU QUE la MRC a exercé la compétence qui lui a été dévolue sur un terrain maintenant connu sous le numéro 3 511 356 du Cadastre du Québec, acquis en deux étapes soit le 3 mai 1981 en vertu d'un acte publié sous le numéro 136 131 du Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Richmond et le 5 mai 1995 en vertu d'un acte publié sous le numéro 201 503 du Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Richmond;

ATTENDU QUE la MRC a exploité sur le lot 3 511 356 du Cadastre du Québec un lieu d'enfouissement sanitaire au sens du *Règlement sur les déchets solides* (R.R.Q. Q-2 r. 13) (ci-après appelé : « le Règlement Q-2 r. 13 »);

ATTENDU QUE le Règlement Q-2 r. 13 a été remplacé par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (R.R.Q. Q-2 r.19) (ci-après appelé : « le Règlement Q-2 r. 19»), lequel prévoit que les lieux d'enfouissement sanitaire existants comme le lieu d'enfouissement sanitaire exploité par la MRC en vertu de l'Entente de 1992 (ci-après appelé : « L.E.S. ») ne pouvaient plus être utilisés, après la période transitoire prévue au Règlement Q-2 r. 19, aux fins d'élimination des matières résiduelles, à moins d'être transformés en lieu d'enfouissement technique (ci-après appelé : « L.E.T. ») dans le respect des exigences réglementaires applicables;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du Règlement Q-2 r 19 a entraîné de la part des Municipalités locales un processus de réflexion sur la gestion des matières résiduelles en provenance de leur territoire respectif;

ATTENDU QUE Bonsecours, Cleveland, Kingsbury, Lawrenceville, Maricourt, Canton de Melbourne, Racine, Richmond, Saint-Claude, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Stoke, Val-Joli, Canton de Valcourt, Ville de Valcourt et Windsor (ci-après appelées : « Municipalités membres du L.E.T. ») ont convenu de la mise en place d'un L.E.T. sur le terrain dont la MRC est propriétaire;

ATTENDU QUE Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton et Sherbrooke ont décidé de ne pas faire partie du L.E.T. et en conséquence, ces dernières, la MRC, Bonsecours, Cleveland, Kingsbury, Lawrenceville, Maricourt, Canton de Melbourne, Racine, Richmond, Saint-Claude, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Stoke, Val-Joli, Canton de Valcourt, Ville de Valcourt et Windsor ont convenu du retrait de l'Entente de 1992 de Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton et Sherbrooke et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu des modalités de retrait de Saint-Denis-de-Brompton, de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la MRC, Bonsecours, Cleveland, Kingsbury, Lawrenceville, Maricourt, Canton de Melbourne, Racine, Richmond, Saint-Claude, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Stoke, Val-Joli, Canton de Valcourt,

Ville de Valcourt et Windsor ont convenu de la fermeture du L.E.S. le 1^{er} février 2010 et des modalités de cette fermeture;

- ATTENDU QU'** il y a lieu de consigner par écrit les modalités de ces retraits;
- ATTENDU QUE** la MRC a cessé d'exploiter son L.E.S. le 31 janvier 2010 et qu'elle a débuté l'exploitation d'un L.E.T. à compter du 1^{er} février 2010, et ce, dans la continuation de l'Entente de 1992;
- ATTENDU QUE** les Municipalités membres du L.E.T. ont décidé de procéder à la fermeture du L.E.T.;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de mettre fin à l'Entente 1992;
- ATTENDU QUE** la loi et les règlements applicables à l'ancien L.E.S. et à l'ancien L.E.T. créent des obligations aux municipalités locales parties à l'Entente de 1992 telle que tacitement modifiée depuis le 1^{er} janvier 2009 (ci-après appelées : « Passif environnemental »), ce passif environnemental comprenant le passif environnemental du L.E.S. et le passif environnemental du L.E.T.;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de convenir d'une nouvelle entente intermunicipale quant aux obligations des Parties relatives aux Passifs environnementaux du L.E.S. et du L.E.T.;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr, appuyé par le conseiller Pierre Bonneau et résolu

QUE la Municipalité du Village de Lawrenceville approuve et adopte l'Entente intermunicipale relative à la fermeture du L.E.S. et du L.E.T., tel que présentée;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE 2013-2014 : PAARRM (DÉPUTÉ/TRANSPORT)

2013-06-08

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité du village de Lawrenceville présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) relativement à des travaux de construction ou amélioration de chaussée, de construction ou remplacement de ponceaux (moins de 4.5m), de drainage et égouts pluviaux sur l'ensemble des chemins, rues à la charge de la municipalité. Le coût total est estimé à environ 40 000\$ et l'aide financière demandée s'élève à 30 000\$

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

12. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE ARTICLE 105 L.C. : GESTION COURS D'EAU

2013-06-09

Attendu que la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée (la loi);

Attendu que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la M.R.C. et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la municipalité a signé cette entente avec la M.R.C. du Val-Saint-François en 2006;

Attendu qu'en vertu de l'article 2 de cette entente, la municipalité fournit, notamment, le personnel nécessaire, dont celui désigné au sens de l'article 105 de la Loi;

Attendu qu'en vertu de l'article 5 de cette entente, la municipalité doit nommer la personne désignée et que la MRC doit approuver ce choix;

Attendu qu'une mise à jour de cette nomination est requise;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'officier occupant la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement ou en son absence l'officier occupant la fonction d'inspecteur en voirie soient nommés comme personnes désignées en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Qu'il est demandé à la M.R.C. du Val-Saint-François d'approuver ce choix par résolution de son conseil en vertu de l'article 5 de cette entente.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

13. NOMINATION PERSONNE RESPONSABLE : DOSSIER « AÎNÉS »

Ce point est inclus dans le point no 14 ci-dessous mentionné

14. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME MADA : PRÉSENTATION ET DÉPÔT/REPRÉSENTANT MUNICIPAL/REDDITION DE COMPTE

2013-06-10

Attendu la recommandation du Comité de développement faite à la municipalité de se doter d'une politique des aînés;

Attendu l'intérêt pour la municipalité de se doter d'une telle politique;

Attendu l'existence du programme gouvernemental « Municipalité amie des aînés »;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau

Que le conseiller Derek Grilli soit nommé responsable du dossier des aînés.

Que la municipalité du Village de Lawrenceville dépose une demande de financement au Ministère de la santé et des services sociaux pour le programme du soutien financier et technique à la démarche « Municipalité aime des aînés ».

Que la municipalité du Village de Lawrenceville consacre à ce projet jusqu'à concurrence de 5 000\$ montant représentant environ 30% du coût total du projet et ne pouvant être dépensé que si le financement demandé est obtenu.

Que le conseiller Derek Grilli soit le représentant de la municipalité du Village de Lawrenceville pour le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière ainsi que la reddition de comptes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

15. POSITION MUNICIPALE CONCERNANT POLITIQUE FAMILIALE POUR AÎNÉS

2013-06-11

Attendu l'importance d'assurer un équilibre entre les différents groupes d'âge de la population de la municipalité du Village de Lawrenceville;

Attendu le rôle déterminant que joue la famille dans l'atteinte de cet équilibre;

Attendu la politique d'accès à la propriété adoptée par le conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville se dote d'une politique familiale et profite, le cas échéant, du support offert à cette fin par les instances gouvernementales ou autres.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

16. ADHÉSION FRANÇOIS PAQUETTE À L'ADMQ

2013-06-12

Il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que François Paquette, directeur-général du Village de Lawrenceville à partir du 17 juin 2013, adhère à l'Association des directeurs municipaux et que la cotisation de 395\$ plus taxes soit payé par la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

17. PROCLAMATION JOURNÉE DE LA CULTURE

2013-06-13

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Municipalité du Village de Lawrenceville a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Isabelle Cyr,

Que la Municipalité du Village de Lawrenceville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *JOURNÉES DE LA CULTURE* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

18. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente pour la séance ordinaire.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 1^{er} versement subvention règlement accès propriété : 2430 Principale

2013-06-14

Attendu que l'immeuble en construction au 2430 rue Principale est admissible au programme incitatif d'accès à la propriété et rencontre les conditions édictées à l'article 6 du règlement no 2013-292;

Attendu qu'en vertu de l'article 5 du règlement municipal no 2013-292, le premier versement représentant 50% de la contribution financière totale de 5 000\$ sera effectué lorsque les travaux de construction suivants seront complétés : fondation, structure montée, portes et fenêtres installées;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a constaté la conformité aux exigences prévues à l'article 5 du règlement municipal no 2013-292;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que le premier versement de la contribution financière en vertu du règlement no 20013-292 soit payé par chèque au montant de 2,500\$ aux propriétaires de l'immeuble 2430 rue Principale soit Keven Dubois et Sara Bouchard.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.2 Tournoi de Golf Cooptel

Ce point n'a pas fait l'objet d'une décision

19.3 Formation pour nouveau Président d'Élection

2013-06-15

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine

Que François Paquette, directeur-général du Village de Lawrenceville à partir du 17 juin 2013, soit autorisé à assister à la formation des nouveaux présidents d'Élection offerte par le DGEQ, les 29 et 30 mai 2013 à Drummondville. Que les frais de déplacements et repas lui soient remboursés selon la politique municipale de remboursement pour les employés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.4 Paiement Honoraires professionnels : Consultant Denis Leclerc

2013-06-16

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que les honoraires professionnels facturés par Denis Leclerc, consultant, en date du 30 avril 2013 (facture no 218 Révisé) et en date du 31 mai 2013 (facture no 220) au coût de 1049.10\$, 2021.17\$ incluant taxes et déplacements soient payés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.5 Avis du MTQ : bris de chasse-roue et balise arrachée Rang 9/rivière Nord

2013-06-17

Attendu que la municipalité du village de Lawrenceville a reçu courriel de la part du Ministère des Transports concernant une inspection de la structure no 07009, 9^e Rang au-dessus de la rivière Noire relativement à des anomalies ont été constatées.

Attendu que l'entretien de la surface de roulement et les chasse-roues et des balises est de la responsabilité municipale.

Attendu que les bris ainsi constatés ont été fait pendant la période hivernale 2012-2013.

Attendu que la municipalité du Village de Lawrenceville tient responsable l'entreprise de déneigement des bris occasionnés à la structure no 07009 situé au 9^e Rang au-dessus de la rivière Noire;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que la municipalité du village de Lawrenceville mette en demeure l'entrepreneur responsable du déneigement, Performance PTG inc., afin que ce dernier procède auxdites réparations selon les normes gouvernementales et ce dans les délais les plus courts et de nous aviser par écrit lorsque les travaux seront complétés afin d'en aviser le ministère des Transports.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.6 Offre de services Firme Exp : évaluation environnementale phase II

2013-06-18

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville accepte l'offre de service déposée le 30 mai 2013 par la firme EXP inc. pour l'évaluation environnementale de site, présentée dans le cadre de la phase II du projet de prolongement des services d'eau potable et d'égout sanitaire sur les rue du Chemin de Fer et des Cerisiers (Dossier :EXP : LAUM-00212647-005300) et ce au coût de 5 600\$ sur une base forfaitaire et ventilé excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.7 Offre de services Boisclair et Lefebvre arpenteurs-géomètres

2013-06-19

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville accepte la soumission pour un plan de nivellement pour la rue Dandenault, au coût estimé à 1 060\$ plus taxes de la compagnie Boisclair et Lefebvre, arpenteurs-géomètres.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.8 Étude expertise environnementale : MILIEU HUMIDE

2013-06-20

Attendu les efforts déployés dans le cadre du Développement de diversification économique dans la municipalité du Village de Lawrenceville;

Attendu qu'une partie du territoire qui pourrait être utilisé dans le cadre du Développement de diversifications économiques de la municipalité du Village de Lawrenceville pourrait être considéré un milieu humide par le MDDEFP, le tout au sens de la réglementation applicable;

Attendu qu'une autorisation du MDDEFP est requise pour la construction de nouveaux immeubles sur cette partie du territoire.

Il est proposé par le conseiller Pierre Bonneau,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville accepte de participer au coût d'une étude environnementale préliminaire du territoire situé derrière le numéro de lot : 4 066 736 appartenant à M. Tessier et Mme Millette, jusqu'à concurrence de cinquante (50) pourcent (%) du coût, lequel est estimé à environ mille dollars.

Qu'advenant que le résultat l'étude environnementale préliminaire est majoritairement favorable (cinquante pour cent ou plus), les citoyens propriétaires dudit territoire, madame Dominique Millette et monsieur Pierre Tessier, devront s'engager à rembourser, à la municipalité du Village de Lawrenceville, la totalité de la part déboursée par cette dernière.

Que la municipalité du Village de Lawrenceville accepte de participer au coût d'une étude environnementale complète du territoire situé derrière numéro de lot : 4 066 736 appartenant à M. Tessier et Mme Millette jusqu'à concurrence de cinquante (50) pourcent (%) du coût, lequel est estimé à environ dix milles dollars.

Qu'advenant que le résultat l'étude environnementale préliminaire est majoritairement favorable (cinquante pour cent ou plus), les citoyens propriétaires dudit territoire, madame Dominique Millette et monsieur Pierre Tessier, devront s'engager à rembourser, à la municipalité du Village de Lawrenceville, la totalité de la part déboursée par cette dernière.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

19.9 Maison de la Famille Les Arbrisseaux

2013-06-21

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,
Qu'un don de 20\$ soit octroyé à la Maison de la famille Les Arbrisseaux pour l'année 2013.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-06-22

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par les conseillers Éric Bossé et Derek Grilli, à 20 h 55, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

*France L. Maurice, directrice générale
par intérim*